

ORDRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2019 à 19h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 11/12/2019 **Date d'affichage :** 11/12/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 du mois de décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PICOT, Maire.

Présents : 13 / 17. **Votants :** 13 / 17.

Présents : Messieurs Cardi, Gagne, Garetti, Guérin, Monnier, Picot, Vetter. Mesdames Billon, Dumoulin, Gronlier, Juban, Mourvillier, Ronze.

Absents : Messieurs, Hausser, Patassi, Madame Roy.

Excusé : Monsieur Brenier.

Procuration : /.

Monsieur Guérin été désigné comme secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Délibérations

Délibération n°1

Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Rapporteur : Monsieur Cardi.

Sur avis de la commission d'urbanisme, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0) émet un avis favorable aux acquisitions mentionnées ci-après, la commune renonce aux droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

- **DIA 02623119C0032 : Section n°AT 345 d'une contenance de 66ca.**
- **DIA 02623119C0033 : Section n°AM 408 d'une contenance de 5a et 37ca.**

Délibération n°2

Objet : Accessibilité des bâtiments - Attribution d'un marché de travaux lot n°8 intitulé 'Signalisation – Peinture'.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Sur avis de la CAO du 13/12/2019, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 – Abstention : 0) attribue le marché de travaux à la Société BONHOMME pour un montant HT de 11 639.85 euros. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°3

Objet : Accessibilité des bâtiments : Attribution des marchés de travaux – lot n°5 'Menuiserie'.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Sur avis de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 13/12/2019, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide d'attribuer le marché de travaux du lot n°5 intitulé ' Menuiserie', à la Menuiserie SARL Vincent CARAT de Chatuzange-le-Goubet. Montant HT : 11 238.00 euros. Le maire est à signer tout document y afférent.

Délibération n°4

Objet : Réalisation des cartes de vœux 2020 : Remboursement d'une avance.

Rapporteur : Monsieur Picot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le remboursement des frais afférents à la réalisation des cartes de vœux d'un montant de 40.92 euros TTC. Il autorise le maire à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°5

Objet : Budget primitif M14 : Ouverture de crédits d'investissement au titre de l'année 2020.

Rapporteur : Monsieur.

Après en avoir délibéré, (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) le conseil municipal approuve l'ouverture des crédits précités (colonne 4) dans l'attente du vote du budget primitif M14 de l'exercice 2020. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Chapitres	LIBELLES	Crédits votés en 2019 (en euros)	Ouvertures anticipées de crédits - Dépenses 2020 - (en euros)
20	ETUDES	37 000.00 €	9 250.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 500.00 €	28 625.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	781 445.52 €	195 361.38 €
Total		932 945.52 €	233236.38 €

Délibération n°6

Objet : Entretien des vestiaires du stade de foot : Accord de principe pour le renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le versement à l'US Peyrins d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200.00 euros pour l'entretien des vestiaires. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°7

Objet : Décision modificative n°6 au Budget Primitif 2019.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les virements de crédits précités au sein de la section d'investissement et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Section investissement :

- **Déduire :** 2 150.00 euros au 2313 intitulé 'Constructions'.
- **Ajouter :** 2 150.00 euros au 13158 intitulé 'Groupement Collectivités A.C'.

Section de fonctionnement :

- **Déduire :** 20 000.00 euros au 022 intitulé 'Dépenses imprévues'.
- **Ajouter :** 2 000.00 euros au 64131 intitulé 'Rémunérations' - Chapitre 012.
- **Ajouter :** 18 000.00 euros au 615231 intitulé 'Travaux de voiries' - Chapitre 011.

Délibération n°8

Objet : Convention relative à l'adressage, la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale.

Rapporteur : Monsieur Picot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0) autorise le maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Questions diverses

Décisions du maire :

Vu l'article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions

obligatoires du Conseil Municipal,
Monsieur Picot présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- **Achat de lits couchettes empilables pour la salle de sieste de l'école maternelle.**
- **Surveillance de la qualité de l'air des deux écoles.**

Enquête publique du Plan Local d'Urbanisme de Peyrins : du 9 décembre 2019 au 9 janvier 2020.
A l'exception de la diminution de la partie 'Aménagement' aux lacs de Bellevue, **Monsieur Picot** expose que les Personnes Publiques Associées n'ont pas émis de remarques particulières.

Samedis fermés en 2020 (Validation du bureau municipal du 15/10/2019) : 11 avril – 2 mai – 9 mai – 30 mai – 18 juillet – 25 juillet – 01 août – 8 août – 22 août – 26 décembre.

Spectacle - Chants maternels :

Madame Gronlier expose que la Communauté d'Agglomération propose un projet gratuit de chants maternels dans toutes les langues. Un contact a été établi avec l'école afin de réaliser un projet en commun. Des dates seront communiquées en avril ou mai 2020.

Vœux du maire le samedi 4 janvier 2020 à 11h00.

Elections municipales les 15 et 22 mars 2020.

Fixation des dates des prochains conseils municipaux pour 2020 : 28/01/2020 – 25/02/2020 (Vote du budget).

Fléchage des sorties scolaires : exposé du projet.

Le Maire,

Bernard PICOT.



